



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**DU COMITÉ DE PARIS DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER**

**24 avril 2024**



# RÉSOLUTIONS

# RÉSOLUTIONS

## Première résolution : Approbation du procès-verbal de l'AG ordinaire du 18 avril 2023

L'Assemblée Générale adopte le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 18 avril 2023.



# RÉSOLUTIONS

## Deuxième résolution : Approbation du procès-verbal de l'AG extraordinaire du 30 janvier 2024

L'Assemblée Générale adopte le procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 30 janvier 2024.



# RÉSOLUTIONS

## Troisième résolution : Approbation du rapport d'activités et des comptes de l'exercice 2023

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activités, du rapport financier et des rapports établis par le Commissaire aux comptes, approuve les opérations qui y sont décrites et les comptes de l'exercice 2023 et donne quitus au Président et au Trésorier pour leur gestion.



# RÉSOLUTIONS

## Quatrième résolution : Affectation du résultat de l'exercice 2023 et répartition des réserves

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice 2023 d'un montant de : **1 446 460,11 €** dans le Fonds de Reserve Missions Sociales.

Après imputation du résultat, les « fonds associatifs » et de réserves se présentent de la façon suivante :

Fonds Associatifs (legs Duquesne)	= 2 044 814,15 €
Fonds Associatifs (legs Sain)	= 80 173,96 €
Fonds Associatifs Statutaires (article 12)	= 1 042 615,00 €
Fonds de réserve Générale	= 1 726 059,20 €
Fonds de réserve Missions Sociales	= 7 537 764,71 €

**Total = 12 431 427,02 €**



# RÉSOLUTIONS

## Cinquième résolution : Approbation du budget 2024

L'Assemblée Générale approuve et vote le budget 2024 tel qu'il vient d'être présenté.



# RÉSOLUTIONS

## Sixième résolution : Changement du siège social de l'association

A l'occasion de l'acquisition de nouveaux locaux validée par l'AG extraordinaire du 30 janvier 2024, l'adresse du siège social de l'association reste à Paris et deviendra : 32 avenue Corentin Cariou 75019 Paris en remplacement du 89 boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris.

L'Assemblée Générale confère au Président tous les pouvoirs avec faculté de substituer pour effectuer toutes les formalités administratives afférentes à ce changement d'adresse.





# RÉSOLUTIONS

## Septième résolution : Election d'administrateur

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, élit comme administrateur Monsieur Michel GRATESAC dont le mandat prendra fin en 2030.



# RÉSOLUTIONS

## Huitième résolution : Election d'administrateur

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, élit comme administrateur le Dr Jean MICHON dont le mandat prendra fin en 2030.



# RÉSOLUTIONS

## **Neuvième résolution : Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale ordinaire**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal des présentes délibérations pour faire toutes déclarations et remplir toutes formalités d'enregistrement, dépôt, publicité ou autres.

